

Plainte pour recel : le Musée de Tervuren conscient d'exposer des objets volés. (Agence Belga)

A.-B. Ergo

Il y a dans cette plainte d'un collectif deux volets distincts, le « Vol » et le « Recel » expliqués tous deux par un même et unique document, un carnet de notes d'un sous-officier des Lanciers de l'armée belge engagé comme sous-officier dans la Force publique de l'EIC et nommé Albert Lapière.

L'histoire de Lapière est essentielle pour comprendre l'esprit dans lequel ses notes ont été rédigées. Celui-ci a été commissionné pour la zone arabe et il arrive à Luluabourg en juillet 1894 et prend immédiatement le commandement du petit poste de Mobakwa. Près d'une année plus tard, le 4 juillet 1895, la garnison de Luluabourg se révolte et le reste de la Force publique de la région est mis sur pied de guerre et rappelé pour combattre les mutins. La garnison de Mobakwa (60 hommes et leur dotation de guerre 60 fusils et 13.000 cartouches), devaient rejoindre et protéger la mission de St Joseph (Père Cambier). Mais Lapière arriva seul à la mission, ses hommes l'ayant abandonné, emportant leurs armes et leurs bagages, au passage de la rivière Miao, pour rejoindre les mutins, par ailleurs déjà soutenus par les chefs coutumiers Bena-Lulua. Le 1^{er} août, Lapière sera placé sous les ordres de Michaux, avec Konings, Dufour et Palate, pour encadrer une troupe de 300 soldats qui devaient faire jonction à Kabinda avec une troupe d'une centaine d'hommes commandés par Bollen, Fromont et Shaw. Ces derniers rencontrèrent les rebelles dans les environs de Kayeye et Bollen fut tué. Une autre colonne au départ de Gandu devait rejoindre le groupe Michaux (Augustin, Francken et Langerock) mais elle fut également décimée par les rebelles. Il est possible que, devant ces deux désastres, on ait tenu rigueur à Lapière de la désertion de son peloton.

Retourné à Lusambo pour y être renforcé par les groupes De Besche et Svenson, une troupe forte de 450 hommes commandée par Michaux rencontre les révoltés qu'il rejoint pratiquement sur le Lomami. Ayant fait l'erreur de scinder son effectif en deux, Michaux attaque l'ennemi avec des forces trop faibles, et n'est sauvé du désastre que par l'arrivée tardive de Swenson, attaquant un ennemi déjà fatigué. Une semaine plus tard, la situation s'améliorera avec l'arrivée de Lothaire en provenance de la zone arabe avec 700 hommes encadrés par 8 Européens. Accompagné des restes de la troupe de Michaux, Lothaire battra les mutins avec quelques difficultés à deux reprises (16 octobre et 6 novembre 1895). Ceux-ci mettront alors plusieurs mois avant de se regrouper au Nord-Est de Kasongo-Niembo.

Lapière restera un certain temps sous les ordres de Michaux à Lusambo où ce dernier va remplacer le commissaire de district Gillain rentré en Europe. Sa principale préoccupation, après avoir envoyé et protégé une colonne de ravitaillement au Katanga, est de sévir contre les derniers réfractaires de la région : les chefs N'Gongo et M'Pogna, les pillards Kiokos et les petits chefs de villages qui ont aidé les mutins et chez lesquels on retrouve des évidences de ces aides (armes, munitions, poudre, objets appartenant aux Européens tués etc.). L'épisode du masque Luba se situe dans cette période, durant les six premiers mois de 1896.

Lapière nommé entretemps sous-lieutenant, retournera dans le petit poste de Mobakwa complètement détruit, dont il commencera la restauration. Son terme accompli, il rentre en Belgique où son contrat à la Force publique ne sera (?) manifestement pas reconduit puisqu'il retourne dans l'EIC pour une compagnie privée. En toute logique, Lapière aurait dû passer en Conseil de guerre pour justifier la désertion de tout son peloton (60 hommes), la perte d'effets militaires, d'armes et de munitions (Art. 20 et 21 du décret du 22/12/1888). Ce ne fut curieusement pas le cas. J'imagine qu'il fut nommé sous-lieutenant de la Force publique pour le courage qu'il a montré au feu, mais que Michaux fit un rapport négatif pour la prolongation de son contrat. Michaux, officier d'active aux Lanciers ne voulant pas punir autrement un sous-officier d'active de son arme qui a été en outre un compagnon de combat. Je n'ai pas la preuve de ce que j'écris, mais cela me paraît assez évident et logique.

Quant aux statuettes, aux masques ou d'autres objets et même parfois des lieux bien délimités, ce sont souvent des talismans auxquels les populations attachent certains pouvoirs (procréation, fertilité, victoire au combat, sort ...etc.). Les éliminer est bien souvent plus efficace que les armes pour réduire le moral des propriétaires (Effet psychologique). Ce sont les circonstances, le motif, la raison de l'élimination qui déterminent si c'est un vol ou pas. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'un talisman soit vendu quand le propriétaire estime qu'il n'a pas ou plus de pouvoirs. J'ai encore pu constater, dans les zones rurales au Congo comme au Cameroun où j'ai séjourné de longues années, des champs protégés contre le vol, de cette manière, que les autochtones contournaient simplement pour ne pas les traverser et subir le sort qui y était attaché.

Cette explication, caractéristique de l'époque et des circonstances, n'exclut évidemment pas la possibilité du vol, mais il est essentiel qu'elle soit également prise en compte et en considération comme d'autres, si un recel est évoqué, particulièrement par un collectif pour des raisons politiques ou par un journaliste et un anthropologue qui essayent peut-être de se forger une notoriété facile dans leurs spécialisations respectives. Je peux difficilement souscrire aux assertions du journaliste qui cite dans son réquisitoire, comme preuve à charge, les accusations du livre de Burrows et de Canisius, sans préciser que ce livre fut condamné par la justice anglaise pour calomnie, c'est-à-dire pour mensonge avec l'intention de nuire et qu'il fut interdit pour cette raison. Si mon souvenir est bon, je pense que Michaux était un des officiers visés.

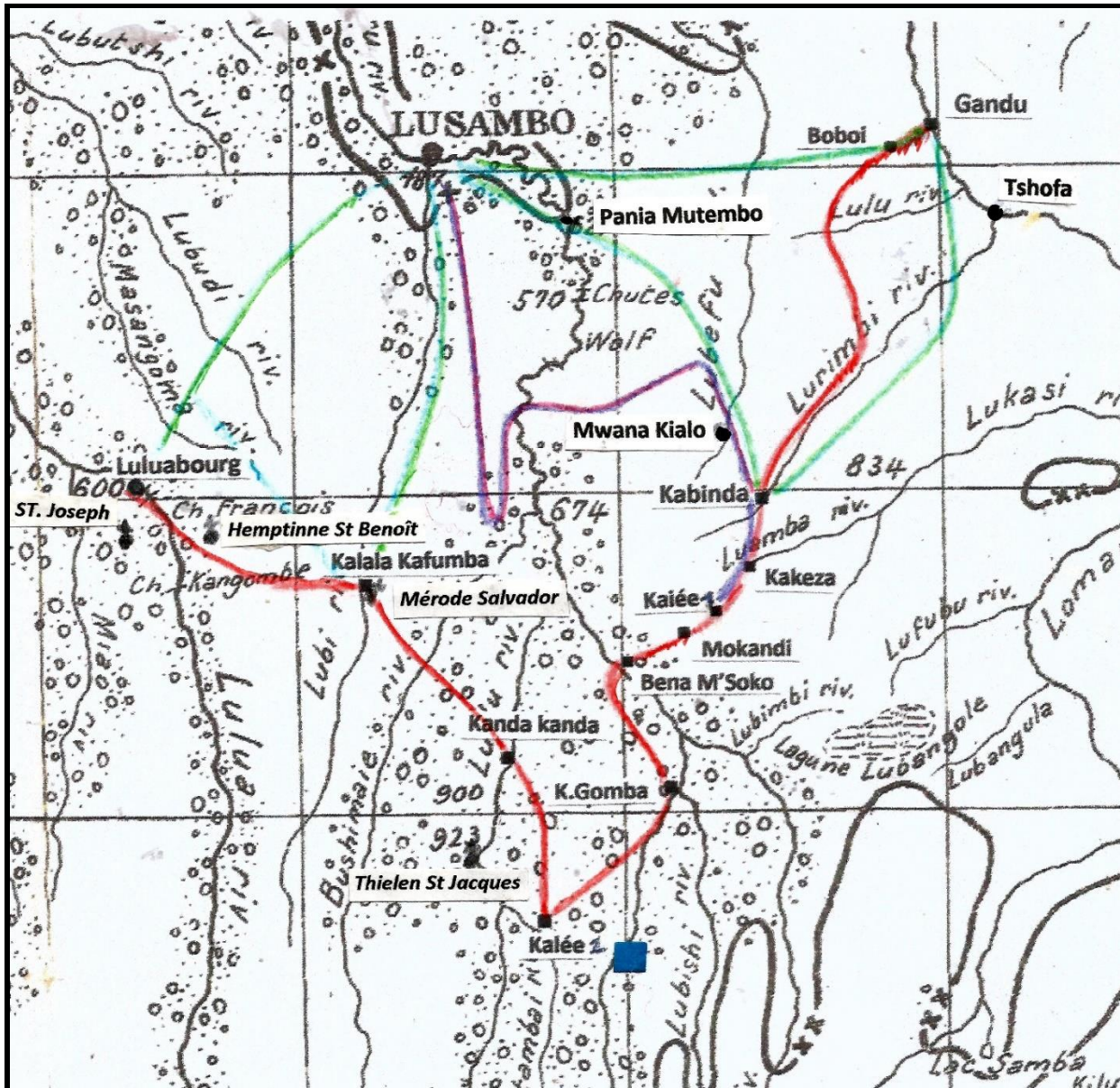
En 1948 quand, au musée de Tervuren, on photographie le carnet de notes de Lapière, il n'y a dans l'institution que 12 scientifiques pour toutes les sections sous la direction de H. Schouteden. En ethnographie probablement J. Maes et Olga Boone et probablement en Histoire, l'unique historien Cornet dont j'ai retrouvé des lettres à Tienen en préparant une exposition dans cette ville. Au vu de la masse de travaux que ceux-ci avaient à accomplir, il est plus que probable que ces derniers n'ont jamais lu le texte de Lapière qui n'était pas un personnage clef de l'histoire de l'EIC, comme c'était d'ailleurs le cas pour la plupart des dossiers de pionniers.

Il faut attendre 1971 pour qu'un second historien (Maréchal) soit détaché au musée venant d'un ministère et vienne seconder M. Luwel (l'historien engagé vers 1960) peu de temps avant que n'arrive au musée le fonds Stanley et que la section Histoire quitte les greniers du bâtiment central pour rejoindre le pavillon qu'elle occupe aujourd'hui. Déménagement long et difficile durant la préparation de la thèse de doctorat de Maréchal et le départ en retraite de M. Luwel. Si ma mémoire est fidèle, S. Cornélis rejoindra la section histoire alors que j'ai déjà aménagé au Capa, c'est-à-dire au début des années nonante. Je doute, qu'à cette époque assez récente, le texte de Lapière ait déjà émergé des archives.

Aujourd'hui, tout est différent, il y a plus d'historiens au musée de Tervuren qu'il n'y avait de chercheurs, pour toute l'institution avant 1960, et, dans les universités, pas seulement belges, l'histoire de l'État Indépendant du Congo est un terrain propice à de nombreuses recherches, trop souvent orientées politiquement à mon goût et qui ne penchent pas nécessairement vers ...l'infini de la vérité ! Je m'étonne également des rapports entre historien et journaliste ; il y a matière à écrire une fable là-dessus : le carabe doré et le bousier !

Retournons sur le terrain au début de 1896. Les rebelles ont été battus à Gandu, Lothaire qui a été blessé durant les combats est en convalescence ; le commissaire de district Gillain est rentré en Europe et est remplacé officiellement par O. Michaux qui reçoit la mission du gouverneur de faire un contrôle de police dans la zone située au Sud de l'axe Luluabourg-Kabinda, zone plus étendue que la Belgique entière, où les rebelles ont mené quelques combats et ont recruté de nombreux adeptes. Cette zone assez boisée est également le terrain de chasse des chasseurs d'esclaves angolais qui peuvent y avoir des complicités, d'autant plus que les combats contre les mutins leur ont laissé le champ libre. La poudre et le type des fusils et des munitions découverts sont autant d'informations précieuses sur le nombre d'esclaves vendus¹ et sur la collaboration au trafic de la part des chefs locaux. La sanction classique, très loin des rares lieux où la

justice est rendue, est la destruction du village par le feu, la seule manière d'assurer un calme relatif tout le temps de la reconstruction, qui est un travail collectif. Ce travail, Michaux l'exécute avec sa garde personnelle composée d'une grosse centaine de soldats Tetela entièrement dévoués, qui le suivront toute sa carrière africaine et qu'il désarmera lui-même au terme de celle-ci. C'est cette garde qui réalise les perquisitions dans les villages et découvre les cachettes. Cela souligne l'ascendant naturel de Michaux sur ses soldats, quand on sait qu'il fut le premier à vaincre N'Gongo Lutete.



J'ai reproduit sur une carte de l'époque, un schéma du commissaire de district le commandant Gillain reprenant (en rouge) le trajet de près de 600 km, jusqu'à Gandu, des mutins de Luluabourg ; (en bleu) les mouvements de troupe au départ de Lusambo et (en brun), le trajet effectué par le malheureux Bollen.

J'y ai ajouté les missions scheutistes au Sud de Luluabourg (seule Mérode Salvador fut détruite) et les noms des quelques stations d'état existant à l'époque outre Lusambo et Luluabourg (Katala Kafumba, Kanda

Kanda, Mwana Kialo, Pania Mutembo (terminus de la navigation), Kabinda, Tshofa et Boboi) les autres noms font partie du manuscrit de Gillain et n'existent pas sur les cartes officielles.

Je n'ai pas pu situer le village de Luulu (ou Lulu) ; les villages portent parfois le nom de la rivière sur laquelle ils se trouvent. Il existe bien une petite rivière Lulu, affluent de la rive gauche de la Lomami entre Tshofa et Gandu, mais ce n'est pas dans une zone forestière comme le renseigne Lapière dans son carnet. Luulu doit se situer dans la zone de transhumance des mutins puisque c'est la zone que le commissaire de district Michaux doit inspecter ; il semble également en profiter pour collecter la taxe due à l'état. (Lapière écrit : le tribut). On découvre dans le village 11 touques de poudre non autorisée dans la région (art.4 du décret du 10 mars 1892) touques qui seront confisquées comme prévu à l'article 9 du même décret. C'est à cette occasion qu'il réquisitionne en même temps, le masque Luba en question et un grand nombre de « fétiches » comme l'écrit toujours Lapière.

D'où le vol !

Et bien non ! Il suffit que les Tétéla de Michaux lui aient affirmé que les « fétiches » étaient là en protection de la poudre (un sort) pour que le commissaire de district puisse confisquer légalement ces objets en application de l'article 79 relatif à : - de la confiscation spéciale- du décret du 26 mai 1888. ²

Il faut être conscient qu'on n'est pas dans une colonie belge mais dans un État Libre reconnu internationalement, avec une législation particulière à laquelle sont tenus de se conformer ceux qui le servent. Par ailleurs je ne sais pas ce qu'on faisait des objets saisis dans l'EIC – en Belgique l'État les vend et je n'ai pas trouvé de réponse à ce sujet dans les décrets en application à l'époque. Je ne sais pas davantage comment, par quels dédales, le masque Luba est arrivé au musée de Tervuren.

Ce que je peux affirmer : que ce n'est pas une prise de guerre ; que sa confiscation a été effectuée suivant des décrets légaux dans l'EIC à l'époque et que, en conséquence, ce n'est pas un vol. La plainte pour « recel » est un épisode tragi-comique qui ne grandit pas les « scientifiques » qui la dépose. Je suppose même que ceux-ci n'ont jamais lu la législation en cours dans l'EIC avant 1896.

Après avoir lu les élucubrations du journaliste Bouffieux de Paris Match je voudrais dire un mot de l'officier de cavalerie Michaux qui est le premier à avoir battu, sans l'humilier, le Sultan Noir N'Gongo Lutete, ce qui lui a donné une aura particulière chez les Tetela et ce qui a permis à Dhanis de rallier ce dernier aux forces de l'EIC. Michaux n'était pas un officier de garnison ni de salon. Il n'a jamais reçu les promotions correspondant à ses mérites et c'est comme commandant, à 54 ans, qu'il a fait la campagne de 14-18. Bouffieux ironise sur sa mort, à l'arrière, malade, à Gravelines, en 1918. Je trouve cela tout simplement abject.

- 1. Le fusil Albini de la Force publique pris par les mutins dans l'arsenal de Luluabourg, a une munition de diamètre particulier et n'accepte pas d'autres munitions. Les rebelles, après de nombreux combats, risquant donc d'avoir des armes inutilisables, ont rapidement pris contact avec les chasseurs d'esclaves provenant de l'Angola, dans le but d'acheter d'autres armes et de payer celles-ci en esclaves. Ce trafic durera jusqu'en 1908 avec la mort des chefs Kimpuki et Yamba-Yamba et la soumission du chef Kapepula qui possède encore une troupe de 7000 hommes.
Les armes achetées sont : le fusil autrichien MANNLICHER (prix par pièce 50 esclaves), le fusil MAUSER (30 esclaves)- ces deux fusils ont un magasin de 5 balles, la carabine américaine à canon court REMINGTON KEENE (20 esclaves) et une autre carabine américaine plus ancienne la SPENCER à chargeur tubulaire de 7 balles (qui ne coûte que 10 esclaves).*
- 2. Confiscation comme objets liés au délit (les touques de poudre).*